



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
mairie@poulelesecharmeaux.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du VENDREDI 17 JANVIER 2025**

Date de la convocation : 13 janvier 2025

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, BALLON Anne-Marie, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, DOMINGUEZ Nicolas.

Absents excusés : CROISAT Gaëlle (pouvoir donné à Aymeric CHAMPALE), DABONOT Denis (pouvoir donné à Bernadette LABROSSE), RONGIARD Christiane (pouvoir donné à Anne-Marie BALLON), BEROUJON Jean-Baptiste (pouvoir donné à Jean-Marc DESMONCEAUX)

Secrétaire de Séance : Sonia PEREZ

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024.

URBANISME

1- Droit de préemption :

Déclaration d'Intention d'Aliéner parcelle ZB n°32 – 604, route des Igauts.

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

INTERCOMMUNALITE

2- COR- avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagée:

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique et écologique, fil rouge de son projet de territoire, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a créé un service mutualisé de conseil en énergie partagé-économe de flux.

Pour des raisons de ressources humaines, le service n'a pas pu être rendu sur l'année 2023 : par conséquent, la COR ne souhaite pas appeler la contribution des communes adhérentes pour cette année-là.

Pour l'année 2024, le service n'ayant repris qu'en mai, la COR souhaite, là encore, proratiser la contribution des communes adhérentes (sur 8 mois au lieu de 12).

Les missions complémentaires sont gratuites pour les communes adhérentes et prises en charge par la COR dans le cadre de son ambition TEPos (Territoires à énergie positive) et de son PCAET (Plan climat-air-énergie territorial).

La convention d'adhésion ne prévoyant pas de non appel de cotisation, ni de proratisation, l'élaboration d'un avenant est obligatoire.

Un appel à cotisation sera demandé à la commune à la signature de l'avenant et au plus tard avant la clôture de l'exercice 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-02-26-00001 du 26 février 2024 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération n° COR 2020-087 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire vers le Bureau communautaire ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n° COR 2022-050 du 24 mars 2022 approuvant la convention d'adhésion au service de Conseil en énergie partagé / Économie de flux (CEP-EF) entre la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et ses communes membres ;

Vu la délibération n° COR 2024-343-BC du 28 novembre 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de conseil en énergie partagé/Economie de flux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service de Conseil en énergie partagé / Économie de flux (CEP-EF), tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer cet avenant ;
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

3- COR- modification de la grille de prestation et grille tarifaire du service commun mutualisé « assistance à la passation des marchés publics » :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-02-26-00001 du 26 février 2024 relatif aux statuts et compétences de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° COR 2015-409 du 14 décembre 2015 approuvant le schéma de mutualisation ;

Vu la délibération n° COR 2024-351-CC du Conseil de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien du 28 novembre 2024 relative à la modification de la grille de prestations et grille tarifaire applicable au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de POULE-LES-ECHARMEAUX du 16 décembre 2022 portant approbation de la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics » ;

Considérant qu'il convient d'acter le fait que les prestations qui peuvent être sollicitées et les tarifs applicables pour leur réalisation seront ceux figurant dans la délibération en vigueur au moment où la réalisation de la prestation est demandée ;

Considérant que cela doit être fait par un avenant à la convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun « Assistance à la passation des marchés publics », relatif aux prestations qui peuvent être sollicitées et aux tarifs applicables pour leur réalisation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n° 1 à ladite convention d'adhésion ainsi que tout document afférent.

FINANCES

4- Projet des 3 jardins : demandes de subventions :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le contenu du « projet des 3 jardins ».

La construction d'un bâtiment visant à accueillir un restaurant scolaire, une médiathèque et une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) permettra de regrouper l'ensemble de ces activités à proximité de l'école existante.

Le terrain sur lequel sera implanté le futur bâtiment (parcelle AB n°119) est situé dans le prolongement de l'école de POULE-LES-ECHARMEAUX, le long de la rue du Taluchet et d'une superficie d'environ 1550 m².

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 1 300 000.00 €HT hors viabilisation et à 1 500 000.00€ HT avec viabilisation.

Monsieur le Maire précise, que la commune peut solliciter des subventions auprès de l'Etat mais également auprès du Département, de la Région et la CAF selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ETAT DETR	400 000 €
DEPARTEMENT PARTENARIAT TERRITORIAL	100 000 €
REGION	85 000 €
REGION BONUS RURALITE MEDIATHEQUE	50 000 €
PMI CAF RHONE	64 000 €
TOTAL SOIT 46.60% DE SUBVENTIONS	699 000 €

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux de construction d'un restaurant scolaire, d'une médiathèque et d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM),
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel comme ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL pour 400 000.00€
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région pour 85 000.00€
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région-Bonus Ruralité pour 50 000.00€
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Département dans le cadre du partenariat territorial pour 100 000.00€
- **SOLLICITE** une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour 64 000.00€
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toute démarche utilisée à l'exécution de la présente délibération.

5- Amendes de police 2023 : acceptation de la subvention et engagement à réaliser les travaux:

Monsieur le Maire rappelle qu'un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police a été déposé auprès du Département du Rhône.

Par courrier en date du 12 novembre 2024, la Préfète du Rhône nous informe qu'un montant de 2 700.00 € a été attribué à la commune dans le cadre de la répartition des amendes de police.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux de mise en sens unique la rue du Souvenir, à réaliser la réfection d'un traçage devant la caserne des pompiers et la place de l'Eglise et à réaliser la réfection d'un trottoir situé devant le restaurant "Les Tilleuls".
- **ACCEPTE** la subvention d'un montant de 2 700.00 € provenant de la répartition des amendes de police.

VIE COMMUNALE

6- Projet "Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque" :

L'Écurie des Lapins est à l'initiative d'un projet visant à obtenir le label "Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque", proposé par la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE). Ce label valorise les collectivités engagées dans le développement touristique automobile en créant un réseau de villes et villages dédiés à la promotion du patrimoine automobile. L'obtention de ce label permettrait de dynamiser l'attractivité touristique de notre commune en attirant des collectionneurs et amateurs de véhicules de collection, tout en renforçant notre patrimoine local. Ce projet inclut plusieurs étapes :

- la mise en place d'un parking en cœur de ville pour le stationnement et l'exposition des véhicules,
- la création d'une brochure de contacts pratiques et touristiques
- l'attribution d'autorisations pour les clubs locaux et l'accueil de randonnées touristiques.

Le label permettrait également de bénéficier d'une signalisation spécifique à l'entrée et à la sortie de notre territoire. Ce projet représente une opportunité de promouvoir notre territoire, d'animer nos commerces et de renforcer notre position en tant que destination touristique dédiée aux véhicules d'époque.

L'Écurie des Lapins, en collaboration avec la commune, se propose de mener cette démarche en s'assurant du respect des conditions nécessaires à l'obtention du label.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte de collaborer avec l'Écurie des Lapins dans l'obtention du label "Ville et Village d'Accueil des Véhicules d'Époque".

ECOLE, SPORTS ET LOISIRS

7- Projet de représentation théâtrale au camp des Allemands:

Il s'agit d'un projet mené par le collectif artistique « Le Lieu-Dit » en collaboration avec les communes de Ranchal et Poule-Les-Echarmeaux.

Ce projet nommé « Géographie » consiste en la réalisation de quatre représentations théâtrales lors du week-end du 13-14 septembre 2025, avec des jauges de 50 personnes par spectacle, soit un total de 200 spectateurs.

L'équipe artistique, composée d'une dizaine de personnes, débutera les répétitions sur place à partir du 1^{er} septembre avec un possible démarrage anticipé au 25 août si le budget le permet.

Les habitants de Ranchal et Poule-les-Echarmeaux sont invités à participer au projet en partageant leurs récits sur « leur paysage de cœur » qui seront captés en vidéo et intégrés dans le spectacle sous forme de capsules. Par ailleurs, des ateliers de pratique théâtrale sont organisés pour des comédiens amateurs locaux afin de les intégrer à une ou deux scènes du spectacle avec des sessions prévues entre avril et juin et des répétitions en septembre.

Une réunion publique pour présenter le projet et les ateliers est prévue le vendredi 21 février 2025 en mairie de Ranchal.

Le site nécessitera un travail de débroussaillage pour aménager les chemins de déambulation et dégager les ruines utilisées pour le spectacle. Une visite sur place avec les services techniques est prévue pour finaliser l'aménagement. La sécurité du public (circulation, balisage, etc.) et l'accueil du public (assises, buvette, etc.) doivent être organisés en amont. La question du matériel (costumes, éclairages) et des repas pour l'équipe durant les répétitions est également soulevée ainsi que la possibilité d'un hébergement pour l'équipe.

Le projet est en recherche de soutien financier via les communes, le Département, le mécénat et d'autres partenaires. La communication sera renforcée pour toucher un large public (habitants, élus, associations, presse). Le Lieu-Dit explore aussi des partenariats avec l'Ecomusée et le lycée de Thizy.

Le conseil municipal, après discussion, à l'unanimité des voix, souhaite s'associer et soutenir le projet de représentations théâtrales menées par le collectif artistique « Le Lieu-Dit ».

INFORMATIONS DIVERSES

8- Réseau de chaleur :

Une réunion d'information se tiendra le samedi 18 janvier en présence des personnes étant potentiellement intéressées par le projet. Celui-ci est mis en suspens.

Une éventualité de création de plusieurs réseaux de taille réduite dont un dédié aux bâtiments communaux est à l'étude.

9- Remerciements :

Le conseil municipal remercie chaleureusement Christiane RONGIARD et Anne-Marie BALLON pour le temps passé sur le Mag 2024.

10- Vœux du Maire et de la municipalité :

Ils se dérouleront le 25 janvier 2025 à 18h.

11- Prochain conseil municipal et Débat d'Orientation Budgétaire :

Ils se dérouleront respectivement les 21 et 22 février prochains.

12- Ecole : problématique des punaises de lit :

Le traitement préventif de l'école va se faire en deux temps. Le premier traitement se fera le 17 janvier et le second le 31 janvier 2025.

Les parents d'élèves seront informés des actions de prévention mises en place par la commune. Il est à noter qu'aucune infestation de l'école n'a été établie à ce jour.

Séance levée à 20h03mn

Sonia PEREZ,
Secrétaire de séance

Aymeric CHAMPALE,
Maire

